## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

# ARRÊTÉ PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

sur la Route Départementale n° 927 du P.R 12+700 au P.R 14+300

hors agglomération

sur le territoire de la commune de LAFRANCAISE

A.D. n°2017/1256

Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - quatrième partie – signalisation de prescription et huitième partie – signalisation temporaire),

VU le Règlement départemental de Voirie adopté le 2 mars 2009,

VU l'arrêté départemental R.H. 15/1995 du 27 août 2015 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur de la Voirie et de l'Aménagement,

VU la demande présentée par l'entreprise O. T. F., en date du 16 août 2017,

**CONSIDERANT** que pour permettre les travaux d'abattage d'arbres, il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation sur la route départementale sus-visée,

**SUR** proposition de Monsieur le Directeur de la Voirie et de l'Aménagement,

## - ARRÊTE -

### Article 1

Les dispositions prévues par les articles 1 à 4 de l'arrêté départemental n° 2017/1013 susvisés sont maintenues jusqu'au 30 septembre 2017 inclus.

### **Article 2**

- M. le Directeur de la Voirie et de l'Aménagement
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Tarn-et-Garonne,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Recueil des Actes Administratifs du Conseil Départemental et dont une copie sera adressée à :

- M. le Maire de la Commune de Lafrançaise,
- M. le Directeur Départemental des Territoires,
- M. le Directeur de l'Entreprise O. T. F.,
- M. le Directeur Départemental de la Poste,
- M. le Directeur du S.M.U.R. Urgences
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- M. le Chef du Service Départemental des Transports,
- M. le Chef de la Subdivision départementale de Castelsarrasin,
- M. le Directeur de la Société SECURITAS Transport de Fonds,
- M. le Directeur de la Société BRINK'S Evolution,

A Montauban, Le 23/08/2017 Le Président,